

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 avril 2019 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Margaret Lavallée

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2019-04-11.054

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié : ajout du point 9.6.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.055

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2019, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Procédure sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat - Adoption

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q.2017, c.27) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du nouvel article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique.

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2019-04-11.056

D'ADOPTER la « Procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat », tel que déposée.

DE DÉCRÉTER que cette procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2019
- Commission circulation et toponymie du 4 avril 2019

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)

Monsieur Erik Johnson donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (n° 1454).

Monsieur Erik Johnson dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet d'augmenter les tarifs pour la transcription et la reproduction de documents et de renseignements personnels ;

Administration

5. Finances5.1 Dépôt de la liste des chèques émis - Mars 2019

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2019 et montrant un total de :

➤ Fonds général : 1 545 022,90 \$

5.2 Concordance et courte échéance - Emprunt par obligations d'un montant de 5 193 000 \$ - Règlements d'emprunts n°1329.08, n°1326.08, n°1325.08, n°1327.08, n°1320.08, n°1318.08, n°1313.07, n°1291.07, n°1289.07, n°1287.07, n°1214.05, n°1122.01, n°1165.03, n°1170.03, n°1171.03, n°1178.03, n°1181.03, n°1427, n°1431, n°1432, n°1432, n°1451, n°1451, n°1475, n°1475, n°1482, n°1482, n°1485, n°1485, n°1499 et n°1600

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 193 000 \$ qui sera réalisé le 21 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
1329.08	59 400 \$
1326.08	12 100 \$
1325.08	12 100 \$
1327.08	24 500 \$
1320.08	44 600 \$
1318.08	49 800 \$
1313.07	100 400 \$
1291.07	36 400 \$
1289.07	27 000 \$
1287.07	95 500 \$
1214.05	68 900 \$
1122.01	2 654 400 \$
1165.03	60 800 \$
1170.03	45 600 \$
1171.03	29 000 \$
1178.03	101 200 \$
1181.03	26 920 \$
1427	251 900 \$
1431	48 800 \$
1432	145 200 \$
1432	138 360 \$
1451	38 800 \$
1451	373 610 \$
1475	199 800 \$
1475	97 010 \$
1482	85 700 \$
1482	35 400 \$
1485	147 700 \$
1485	73 800 \$
1499	7 300 \$
1600	101 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 1600, la Ville de Deux-Montagnes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2019-04-11.057

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mai 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.D. DE ST-EUSTACHE-DEUX-MONTAGNES
575 BOUL ARTHUR-SAUVÉ 1^{er} ÉTAGE
ST-EUSTACHE, QC
J7P 4X5
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Deux-Montagnes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 1600 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits

amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE

5.3 Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT la réception d'une aide financière maximale de 17 200 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports suite à une recommandation du député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charette ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et admissible au PAV ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.058

D'APPROUVER les dépenses, pour un montant de 47 071,00 \$ (taxes incluses), relatives aux travaux d'amélioration réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Négociation de la convention collective avec le syndicat des pompiers – Entente de services juridiques avec Cain Lamarre

CONSIDÉRANT la complexité du dossier de négociation avec les pompiers :

CONSIDÉRANT la nouvelle Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (RLRQ, c. R-8.3) ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.059 DE RETENIR les services du cabinet Cain Lamarre, avocats, pour représenter la Ville dans le cadre de la négociation de la convention collective des pompiers, pour un montant n'excédant pas le seuil des contrats de gré à gré, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.406

ADOPTÉE

6.2 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7. Greffe

7.1 Dépôt – Procès-verbal de correction n° 2019-001

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2019-001, corrigeant le règlement n° 1639.

7.2 Mutuelle des municipalités du Québec – Annulation de la police d'assurance des fiduciaires

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jacques Robichaud, greffier et directeur des Services juridiques, datée du 8 avril 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.060 D'ANNULER l'assurance des fiduciaires avec la Mutuelle des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

7.3 Règlement d'emprunt n° 1641 – Dépôt du certificat du résultat du registre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 1641.

8. Urbanisme

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2019-04-11.061

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	225, rue Elizabeth (lot 6 302 237)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0045 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en brique de type permacon cinco nuancé de beige Margaux et un déclin en canexel couleur renard roux tel que démontré sur les plans soumis.
B)	100, 26 ^e Avenue (lot 6 158 961)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0079 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en pierre de type french country et driftwood et deux types de déclin de maibec, un horizontal de couleur brun muskoka 053 et l'autre vertical de couleur platine 353, tel que démontré sur les plans soumis.
C)	10,8 ^e Avenue (lot 6 040 454)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0095 pour une demande de permis pour l'installation d'un affichage commercial en vinyles dans les fenêtres pour le commerce Mini Dep, tel que démontré sur les plans soumis.

ADOPTÉE

9. **Travaux publics**

9.1 **Mandat à la Régie intermunicipale de l'eau potable de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (RIEP) pour l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux Montagnes est membre du Regroupement d'achats pour les produits chimiques de traitement Rive-Nord ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-04-11.062

DE MANDATER la Régie intermunicipale de l'eau potable de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (RIEP) à procéder, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, à l'appel d'offres regroupé pour la fourniture et la livraison de produits chimiques pour l'usine de filtration pour l'année 2020.

ADOPTÉE

9.2 **Adjudication de contrat pour la mise aux normes et agrandissement de la caserne d'incendie – (appel d'offres GT2018-001)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres publics pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne d'incendie ;

CONSIDÉRANT que 4 contracteurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les 3 plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Construction S. Fiset Inc.	2 902 613,43 \$
Construction Genfor Ltée	2 947 959,00 \$
Construction Larco Inc.	2 963 711,19 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier directeur adjoint des Services techniques et travaux publics, daté du 5 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une subvention de 2 245 490 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu du programme « Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) » ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-04-11.063

D'ACCORDER le contrat pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne d'incendie à Construction S. Fiset Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 2 902 613,43 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2018-001). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire n° 55.919.03.000 et au règlement d'emprunt n°1610, modifié par le règlement n°1616.

ADOPTÉE

9.3 Contrat pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux (appel d'offres GT2018-002) - Option de renouvellement 2019 à 2022

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 8 mars 2018, du contrat pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux (appel d'offres GT2018-002) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour la période de 2019 à 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.064

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la période de 2019 à 2022 du contrat avec *Triumvirate Environnemental (Canada) Inc.* pour le transport et disposition des résidus domestiques dangereux, selon les documents d'appel d'offres GT2018-002, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.15.446.

ADOPTÉE

9.4 Contrat pour la fourniture de pierre concassée (appel d'offres GT2018-006) - Option de renouvellement 2019 à 2022

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 12 avril 2018, du contrat pour la fourniture de pierre concassée (appel d'offres GT2018-006) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour la période de 2019 à 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-04-11.065

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la période de 2019 à 2022 du contrat avec *Uniroc Inc.* pour la fourniture de pierre concassée, selon les documents d'appel d'offres GT2018-006, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.321.00.621, 02.331.00.622, 02.413.00.621, 02.415.00.621.

ADOPTÉE

9.5 Contrat pour le balayage des rues et des stationnements (appel d'offres GT2018-003) - Option de renouvellement 2019 à 2022

CONSIDÉRANT l'adjudication, le 8 mars 2018, du contrat pour le balayage des rues et des stationnements (appel d'offres GT2018-003) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exercer l'option de renouvellement pour la période de 2019 à 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.066

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la période de 2019 à 2022 du contrat avec *Groupe Villeneuve Inc.* pour le balayage des rues et des stationnements, selon les documents d'appel d'offres GT2018-003, indexés selon l'IPC des 12 derniers mois.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449.

9.6 Verglas avril 2019 – Gratuité du ramassage des branches

CONSIDÉRANT la pluie verglaçantes du 8 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT la chute de beaucoup de branches d'arbres sur le terrain de citoyens ;

CONSIDÉRANT la tarification prévue au Règlement n°1450 pour la collecte de branches

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-04-11.067

D'OFFRIR jusqu'au 1^{er} mai 2019 la gratuité pour la collecte de branches tombées sur les propriétés lors de l'épisode de verglas du 8 avril 2019.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 Défi Vélo Parkinson Québec – Demande d'autorisation de circuler sur le territoire

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'organisme Parkinson Québec pour l'évènement de vélo qui aura lieu le 24 août 2019, entre 9 h et 14 h, sur le territoire de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2019-04-11.068 D'AUTORISER les cyclistes à circuler sur les routes de notre municipalité le samedi 24 août 2019 entre 9 h et 14 h.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, et du Service de travaux publics par l'entremise de Madame Lynne Dupuis, agente à la gestion des événements qui les informera des détails entourant cette activité.

ADOPTÉE

10.2 Deux-Montagnes en Fête 2019

CONSIDÉRANT qu'en 2019 aura lieu la cinquième édition de Deux-Montagnes en Fête ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'autorisation du Conseil pour la tenue des festivités de Deux-Montagnes en Fête les 13 et 14 juillet 2019 selon les besoins de la programmation établie ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-04-11.069 D'AUTORISER la tenue de la cinquième édition de *Deux-Montagnes en Fête* les 13 et 14 juillet 2019 ;

D'AUTORISER les festivités, spectacles et musique d'ambiance sur un lieu public ;

D'AUTORISER la tenue de la Course de la famille de Deux-Montagnes, le 14 juillet 2019, de 8 h à 13 h ;

D'AUTORISER la vente d'aliments dans un lieu public ;

DE DEMANDER un permis de vente et de consommation d'alcool dans un lieu public pour le 13 juillet, entre 13 h et 17 h, sur le chemin d'Oka.

DE PRÉVOIR que le Club Héritage administre la vente et en conserve les profits ;

D'AUTORISER la fermeture de rues les 13 et 14 juillet 2019, conformément aux plans fournis ;

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des Incendies, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire et de Culture et bibliothèque afin de maintenir le respect des exigences de sécurité et de logistique pour le bon fonctionnement de cet événement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.595.00.499 et 02.595.01.499

ADOPTÉE

10.3 Association de ringuette Deux-Montagnes – Porte ouverte « Viens essayer la ringuette »

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de ringuette de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 1^{er} avril 2019 ;

CONSIDÉRANT que cette activité spéciale s'est tenue le 30 mars dernier, de 11 h à 12 h à l'aréna Olympia ;

CONSIDÉRANT que la ringuette est une activité qui permet de promouvoir le sport auprès des jeunes filles et des visiteurs ;

CONSIDÉRANT que ceci permet également aux jeunes filles de pratiquer leur sport et de vivre une expérience enrichissante ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2019-04-11.070

D'ACCORDER à l'Association de ringuette de Deux-Montagnes une gratuité d'une heure de glace, dans le cadre de la journée porte ouverte « *Viens essayer la ringuette* », qui a eu lieu le 30 mars dernier.

ADOPTÉE

10.4 Demande de gratuité d'admission à la piscine municipale le 1^{er} et 14 juillet 2019

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire offrir l'accès gratuit aux non-résidents pendant les festivités de la fête du Canada (1^{er} juillet) et lors de la course de la famille de Deux-Montagnes (14 juillet) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2019-04-11.071

D'AUTORISER la gratuité pour l'accès à la piscine aux non-résidents le 1^{er} juillet et le 14 juillet 2019.

ADOPTÉE

10.5 Dénomination des terrains de soccer 15 nord et 15 sud du parc Central

CONSIDÉRANT les années de bénévolat de messieurs Bill Lawrance et Neil McLaughlin au sein de la communauté de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que messieurs Bill Lawrance et Neil McLaughlin se sont impliqués autant avec le club de soccer Shamrocks qu'avec l'organisation du tournoi ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître messieurs Bill Lawrance et Neil McLaughlin comme deux bâtisseurs de la Ville, notamment en contribuant au développement communautaire et sportif de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que le parc Central est un parc à vocation familiale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le nom des terrains n°15 nord et n°15 sud du parc Central ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.072

DE DÉNOMMER le terrain n°15 nord « Terrain Bill Lawrance » et terrain n°15 sud du parc Central, « Terrain Neil McLaughlin », et d'y installer des plaques avec les nouvelles toponymies.

ADOPTÉE

10.6 Don à Agapé Deux-Montagnes – Achat de billets d'autobus pour les personnes démunies

CONSIDÉRANT que EXO, contrairement au CITL, ne donne plus de billets gratuits aux citoyens dans le besoin ;

CONSIDÉRANT qu'Agapé Deux-Montagnes se chargeait de distribuer ces billets ;

CONDISÉRANT que le besoin pour ce type de gratuité est encore présent dans la communauté ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2019-04-11.073

D'OCTROYER un don de 1 800\$ à Agapé Deux-Montagnes pour l'achat de billets d'autobus de EXO, et ce, en faveur des personnes démunies de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970

ADOPTÉE

10.7 Association de crosse de Saint-Eustache – Autorisation à donner une gratuité pour le tournoi

CONSIDÉRANT que l'Association de crosse de Saint-Eustache est un organisme sans but lucratif, sportif et régional, accrédité par la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que cette activité permet à l'Association de crosse de Saint-Eustache de promouvoir la Ville de Deux-Montagnes auprès des visiteurs et des membres des associations inscrites ;

CONSIDÉRANT que ceci permet aux jeunes de pratiquer leur sport et de vivre une expérience enrichissante ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-04-11.074

D'AUTORISER la gratuité de location de la dalle de béton dans le cadre du tournoi de l'Association de crosse de Saint-Eustache pour un maximum de 31 heures.

ADOPTÉE

11. Culture et bibliothèque

11.1 Projet de développement des collections des bibliothèques publiques automne 2019-2020

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a un programme de demande d'aide financière dont l'objectif est d'encourager l'offre de ressources documentaires diversifiées dans les bibliothèques publiques autonomes depuis plusieurs années;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2019-04-11.075

DE DEMANDER une aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » : Madame Pascale Dupuis est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document requis.

DE CONFIRMER que la Ville de Deux-Montagnes financera la totalité du projet, suite à la réponse du Ministère des Communications et de la Culture du Québec et du montant de financement qui sera fourni.

ADOPTÉE

12. Incendies

12.1 Contrat de services de communications radio P25 avec Bell Mobilité inc. – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé, le 23 mai 2018, un appel d'offres public pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes, et qu'aucune soumission n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT que la ville a lancé, le 21 décembre 2018, sur le SEA0, un avis d'appel d'intérêt pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes, et qu'aucun fournisseur n'a manifesté son intérêt dans le délai prévu ;

CONSIDÉRANT la signature avec la Ville de Saint-Eustache d'une entente de partage de la programmation des groupes communications du Service de sécurité incendie ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2019-04-11.076

DE SIGNER avec Bell Mobilité inc. le contrat de services de communications radio, d'une durée de 60 mois ; le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

13. Période de questions (30 minutes au maximum)

Le maire ouvre la période de questions à 20h04.

Sept citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h03.

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques